

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents
N° référence : 2020-2021-03

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 3 décembre 2020, dans laquelle vous nous formulez la demande suivante :

« [...] je désire obtenir copie du ou des documents permettant de connaître, sur la période débutant à la mi-mars 2020 jusqu'à ce jour :

- Tous documents relatifs au nombre de salariés de votre ministère ou organisme qui doit utiliser son matériel électronique personnel (téléphone, organisateur, etc.) dans le cadre de son travail à la suite des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation du travail. Si possible, j'aimerais obtenir les chiffres ventilés pour chaque catégorie d'emploi.*
- Nombre d'équipements électroniques commandés par votre ministère ou organisme pour ses salariés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, si possible par type d'équipement (ordinateur, écran, téléphone, etc.), le nombre d'équipements de chaque type reçus à ce jour ainsi que le nombre en attente d'être reçu.*
- Nombre de salariés en télétravail dans votre ministère ou organisme. Si possible, j'aimerais obtenir les chiffres pour chaque catégorie d'emploi. [...]* »

Tout d'abord, à la suite des recherches effectuées, nous vous informons que nous ne détenons aucun document relatif au nombre de salariés qui doit utiliser son matériel électronique personnel dans le cadre de son travail à la suite des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation du travail.

...

En second lieu, nous vous confirmons que depuis la création du Centre d'acquisitions gouvernementales, soit le 1^{er} septembre 2020, jusqu'au 3 décembre 2020, nous n'avons pas commandé d'équipements électroniques pour nos salariés dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

En ce qui a trait au nombre de salariés en télétravail dans notre organisation, les seuls documents que nous détenons contiennent cette information tenue de façon hebdomadaire pour la période du 6 octobre 2020 au 30 novembre 2020, lesquels documents sont joints à la présente. Par contre, nous ne détenons pas de document détaillant cette information par catégorie d'emploi.

Enfin, conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez recevoir, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Michèle Durocher, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	252	20		2		1	2	280	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	233	23	0	4	0	1	0	274	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	238	29	0	3	1	1	0	276	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	249	20	0	2	0		2	260	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	249	18	1	2	0	0	2	297	<i>1 ressource, de plus, est en congé sans solde depuis plus d'un an</i>

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	240	20	0	2	0	0	3	274	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	251	21	0	3	1	0	3	288	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	255	24	0	2	1	1	4	285	

Ministères et organismes	Nombre de personnes en isolement avec télétravail	Nombre de personnes maintenues dans le milieu de travail	Nombre de personnes redéployées	Nombre de personnes dans le milieu de travail pour des raisons d'ergonomie	Nombre de personnes ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (dernière semaine)	Nombre de personnes <u>total</u> ayant reçu un dx positif à la COVID-19 (cumulé depuis le 13 mars 2020 et incluant la présente période)	Nombre de personnes bénéficiant d'un congé conventionné (vacances, responsabilité parentale, maladie, etc.) pour motif COVID-19	Total des personnes dénombrées	Informations complémentaires (si requis) <i>Section réservée DRH</i>
CAG	251	20	0	3	1	1	4	287	

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (RLRQ, chapitre A-2.1)

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	Bureau 2.36 525, boulevard René—Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 418 529-3102
Montréal	Bureau 900 2045, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 514 844-6170
Courriel	cai.communications@cai.gouv.qc.ca		

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).